



jeudi 2 novembre 2017

Simplification - Cartes grises et permis de conduire : les démarches se font en ligne

Dans le cadre de la mise en place du « Plan préfectures nouvelle génération », le traitement des demandes des certificats d'immatriculations (cartes grises) est modernisé et simplifié : ces opérations sont désormais dématérialisées, ce qui évite aux usagers de se déplacer jusqu'aux guichets des préfectures et sous-préfectures.

Les demandes de titres devront obligatoirement être effectuées en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) sur www.ants.gouv.fr.

Ces services présentent de nombreux avantages : sécurité, gratuité, gain de temps, accessibilité 7j/7, traitement plus rapide des demandes, et le cas échéant, possibilité de suivre l'avancement du dossier.

Afin de prendre en compte ces nouvelles téléprocédures, les services de la préfecture et des sous-préfectures des Bouches-du-Rhône fermeront définitivement leurs guichets cartes grises et permis de conduire à compter du 3 novembre 2017 à 11h45.

Pour les usagers éprouvant des difficultés à utiliser les procédures en ligne, des points numériques sont à leur disposition en préfecture et sous préfectures.

Un serveur vocal interactif national est dédié aux appels concernant toutes demandes de titres (carte grise, permis de conduire, carte nationale d'identité et passeport) est mis à la disposition des usagers au **34 00** (0,06 centimes d'euros la minute).

Retrouvez plus d'informations sur le site de la préfecture : <http://bit.ly/PPNG-13>